

M. le Directeur de l'administration pénitentiaire recommande aux préfets de signaler aux directeurs des établissements pénitentiaires la nécessité de procéder aux enquêtes ou instructions concernant les détenus pouvant se trouver dans la catégorie des condamnés à la relégation dont la peine principale devait, dans un assez bref délai, atteindre son expiration.

Tel est le résumé des documents adressés à la Société générale des prisons; ils seront classés dans les archives pour être conservés et consultés au besoin. Nous devons remercier M. le Directeur de l'administration pénitentiaire de cette obligeante et si pratique communication.

JORET-DESCLOZIÈRES

## LA CRIMINALITÉ COMPARÉE <sup>(1)</sup>

Lorsque nous abordons la lecture d'un livre de la nouvelle école positiviste en matière criminelle, il nous faut réformer, non seulement notre ancienne manière d'entendre la signification des mots, mais la direction même de notre esprit et le sens qu'avait précédemment pour nous la science du droit pénal. Ne nous préoccupons donc plus, pour le moment, ni de l'imputabilité des délits, ni du libre arbitre ou de la responsabilité de l'agent, ni même, dans le sens ancien, de l'idée de justice; attachons-nous au seul examen des faits, de la comparaison du temps présent avec le passé et des prévisions de l'avenir. L'analyse pleine d'intérêt que M. Albert Desjardins a faite ici même de l'œuvre de M. Lombroso nous a déjà fait entrer dans cette voie. Toutefois le but auquel vise l'éminent philosophe italien n'est pas exactement le même que celui que se propose M. Tarde; le premier cherche si l'activité humaine ne pourrait pas réagir jusqu'à un certain point sur les lois qui paraissent présider à la production des faits criminels, et il arrive à cette conclusion, que la Société, en exerçant une tutelle sur les délinquants, peut les ramener, en partie du moins, à des habitudes régulières et que tel doit être l'objet unique de la science du droit criminel; le second au contraire étudie les phases diverses de la criminalité, y voit l'effet du développement de notre état social, semble n'avoir que très peu de confiance dans l'action individuelle, et n'attend une transformation de la criminalité que de l'évolution naturelle et fatale de la civilisation et des forces sociales.

Le criminel, pense M. Tarde, est un monstre, et la naissance

(1) Par M. G. Tarde (Paris, Félix Alcan éditeur, 1885).

des monstres de toutes sortes est soumise à une sorte de proportion fixe dans la nature. Ne supposons donc pas, comme on l'a dit souvent, que les instincts criminels soient une sorte de retour à la sauvagerie de nos ancêtres; sans doute, chez les peuplades primitives, les mœurs étaient plus violentes que chez les nations civilisées d'aujourd'hui; mais il n'y avait pas un plus grand nombre de ces hommes que leur cerveau mal conformé et leurs organes défectueux poussaient à se mettre en révolte contre les lois de la morale reçue. Les criminels, si on accepte cette définition, seraient donc les analogues des bossus ou des sourds-muets qui, par une loi qu'on ne peut définir, naissent en certain nombre à toutes les époques et chez tous les peuples. Le criminel-né est plus difficile, sans doute, à reconnaître à première vue que l'homme affligé d'imperfections physiques; il existe cependant des moyens de le distinguer, et M. Tarde donne son signalement. Le criminel, pour la majorité des cas du moins, est d'une complexion faible: « il est beaucoup plus souvent brun que blond; il est très chevelu et très peu barbu; enfin il n'a presque jamais le nez droit; le voleur l'a retroussé, paraît-il, et l'assassin crochu ».

La conséquence logique de ces constatations et, pour ainsi dire la première règle de prévoyance d'un État bien ordonné serait, lorsque le type criminel est reconnu, d'empêcher les individus chez lesquels on le trouve de se reproduire, afin d'éviter la continuation de ce type par voie d'hérédité. Sans insister sur ce point, M. Tarde l'indique cependant dans un endroit de son livre, et il rappelle une remarque de Garofalo, qui attribue aux soixante-dix mille pendaisons de vagabonds, qui ont eu lieu en Angleterre pendant les règnes d'Édouard VI et d'Elisabeth, la moindre criminalité actuelle de ce pays comparée au reste de l'Europe.

Si le type criminel se retrouve dans tous les temps et tous les pays suivant une loi fatale, les manifestations de la criminalité varient selon les formes de la société et le degré d'avancement de la civilisation. L'auteur prend, à ce point de vue, spécialement comme objet de son étude le dernier demi-siècle, et il s'appuie sur de nombreuses statistiques et spécialement sur les remarquables tableaux de M. Yvernès.

Pendant la période qui fait l'objet de ses études, M. Tarde remarque tout d'abord que le nombre des crimes contre les per-

sonnes a diminué, tandis que les délits contre la propriété, les escroqueries et les abus de confiance, ont augmenté. Ce phénomène s'explique, d'après lui, par la prédominance de l'élément urbain qui amollit les caractères, émousse les instincts violents comme la haine, la colère, et développe au contraire la cupidité, la bassesse, le cynisme; grâce aux progrès de la civilisation, on arrive plus facilement et avec de moindres risques à se procurer de l'argent par une escroquerie savamment combinée que par une attaque armée sur la voie publique. — Puisque les criminels se proposent de plus en plus un profit pécuniaire et matériel, il faut, pour les décourager, diminuer le produit et accroître les risques du métier de criminel. A ce point de vue, la transportation et la création de colonies pénitentiaires ne peuvent produire que de mauvais effets, le criminel y voyant la perspective d'une vie relativement confortable et de profits à faire; les bons et les faibles sont d'ailleurs opprimés par les forts et les mauvais. L'Angleterre n'a pas eu à se louer de son système de transportation; la Belgique, qui n'a jamais employé ce moyen, a vu diminuer sensiblement le nombre des récidives. Le régime cellulaire et les sociétés de patronage à la sortie de prison sont, pour l'auteur, le seul moyen de réfréner et de contenir les manifestations des tendances criminelles.

Les manifestations de ces instincts de révolte contre la société étaient retenues autrefois par les croyances religieuses; l'affaiblissement de ces croyances est considéré comme une cause d'augmentation sensible des délits par M. Tarde qui ne paraît pas cependant faire profession pour lui-même de convictions spiritualistes. La diffusion de l'instruction primaire remplace-t-elle, à ce point de vue, les idées religieuses? Non, répond notre auteur, parce que l'instruction élémentaire n'est considérée par ceux qui la reçoivent que comme un outil destiné à faciliter la vie matérielle, et n'a pas d'action sur la conduite morale de l'individu; cette réponse n'est pas une pure hypothèse; la statistique prouve que les crimes sont plus nombreux, relativement à la population, dans les régions où l'instruction primaire est générale que dans les régions illettrées. Mais il n'en est pas de même de l'instruction supérieure *spécialement quand elle prend un caractère esthétique*; une instruction qui élève les vues de l'esprit, prémunit ceux qui la possèdent contre les basses convoitises et les désirs coupables. Aussi l'auteur insiste-t-il sur l'uti-

lité sociale de ne pas abaisser le niveau des études, de ne pas les rendre trop positives, et de les maintenir dans les hautes régions intellectuelles de la philosophie et de la littérature classiques.

Notre auteur aborde, dans la seconde partie de son ouvrage, une série de questions qu'il comprend sous le titre de *problèmes de criminalité*. Pourquoi y a-t-il prédominance d'homicides dans le Midi, de vols dans les pays du Nord? Y a-t-il quelque rapport entre le crime, la folie et le suicide? Quelle est l'influence de la civilisation sur la criminalité? Que nous réserve l'avenir?

A ces différentes questions M. Tarde répond que la nature différente des faits criminels entre le Nord et le Midi provient, non pas du climat, mais du degré différent de civilisation. La civilisation, par suite de faits historiques qui se rattachent à des luttes de races, s'est déplacée; elle est actuellement florissante dans la partie septentrionale de notre hémisphère, et, par conséquent, c'est dans cette région qu'on constate le moins de faits de violence et le plus grand nombre d'actes de ruse et de fraude; mais si on se reporte à une époque antérieure, alors que les pays du Midi étaient plus civilisés que ceux du Nord, on constatera moins de meurtres et plus de vols chez les Grecs et les Romains que chez les Gaulois et les Germains.

La folie et la criminalité ne paraissent à M. Tarde avoir aucune analogie; nous avons vu qu'il considère la criminalité comme une monstruosité de naissance qui ne constitue pas plus une maladie au point de vue psychologique qu'une malformation corporelle n'en constitue une au point de vue physique. La folie au contraire est une maladie véritable dont les cas se multiplient d'une façon considérable dans les sociétés compliquées et surmenées comme la nôtre. Le suicide tient de la folie. Quelques auteurs ont pensé qu'il n'était qu'une transformation des instincts homicides, M. Tarde, à l'aide de la statistique, prouve que cette opinion est inexacte; il fait au contraire un rapprochement fort curieux entre les cas de suicide et ceux de divorce qui vont augmentant ensemble dans les mêmes milieux; il attribue à ces deux faits en apparence si différents les mêmes causes: l'abandon des anciennes traditions morales, l'alcoolisme, le dégoût de la vie régulière.

M. Tarde ne parle qu'avec une véritable défiance des effets

de la civilisation, ou du moins de la période de civilisation dans laquelle nous nous trouvons. Jusqu'à présent elle a abouti principalement à développer l'astuce, la voluptuosité, la vanité; elle tend à faire estimer l'intelligence sans moralité plus que la moralité sans intelligence; enfin elle a détruit nos croyances anciennes sans les remplacer par des croyances nouvelles. A elle seule cette civilisation explique l'augmentation des délits. Cependant, comme consolation, l'auteur prévoit pour l'avenir l'écllosion d'un Credo nouveau qui orientera les esprits vers un nouvel idéal; « ce sera plus tard l'œuvre de quelque puissant esprit, plus sincère que Pythagore ou Mahomet, espérons-le; mais ce ne pourra être que lorsque la source, aujourd'hui si abondante, des découvertes scientifiques aura tari... une synthèse philosophique, durable et définitive, sera possible, à l'ombre de laquelle l'humanité assoupie rêvera en paix, exempte de tous délits comme de tous maux ».

Je ne puis m'empêcher de penser que reculer le bonheur de l'humanité et sa moralisation à l'époque où la science aura dit son dernier mot, c'est placer cet éden aussi loin dans la suite des siècles que le sont de nos faibles organes les nébuleuses les plus lointaines aperçues à l'aide du télescope.

J'ai pourtant tenu à citer cette conclusion parce que j'y vois la preuve que les esprits qui portent dans l'examen des problèmes moraux les tendances les plus mathématiques et je dirai les plus positivistes, ne peuvent éviter de sacrifier parfois à ce besoin d'idéal qui fait intimement partie de notre nature. En cela, je ne fais pas un reproche à M. Tarde; c'est un penseur sérieux et consciencieux; il voit et juge impartialement les faits qui se produisent en sa présence, mais il ne peut pas se résigner à la pensée que l'humanité n'atteindra pas un jour un état moral plus parfait.

P. VIAL,  
ancien magistrat.